

Championnat Départemental des alpes du sud

Règlement Particulier 2023

1.4.1) Objet :

Ce « Règlement Particulier (RP) du Championnat Départemental Séniors 2023 » précise toutes les conditions et décisions prises pour le bon déroulement de ce championnat.

1.4.2) Autorisation & Organisation :

Ce Championnat Départemental Séniors 2023 est autorisé par le Comité 05 et par la ligue PACA de badminton sous le numéro de dossier : 2204326.

Il est organisé, par délégation du Comité 05 de badminton, et par le club : **Badminton Club Laragne**.

1.4.3) Dates, Lieu & Salle :

Ce championnat se disputera le **24 et 25 juin 2023** au gymnase des Aurelles, à Laragne Montéglin (05230) comprenant 7 terrains.

1.4.4) Calendrier d'inscription

- J-10 : **14/06/2023** → Date limite des inscriptions ;
- J-9 : **15/06/2023** → Date du Tirage Au Sort et prise en compte du CPPH
- J-5 : **19/06/2023** → Envoi aux clubs des convocations.

1.4.5) Droits d'inscription :

Le montant des droits d'inscription est de 14 € pour 1 tableaux et 22 € pour 2 ou 3 tableaux.

En cas d'arrêt définitif du championnat en cours de son déroulement, les droits d'engagements ne seront pas remboursés aux joueurs/clubs.

1.4.6) Conditions d'inscription :

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au championnat pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du championnat dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au **juge arbitre/GEO** avant son premier match du championnat, en cas de contrôle anti dopage inopiné.



L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à ce championnat, les médailles et les récompenses indûment perçues par le joueur seront retournées au Comité à ses frais.

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au championnat.

Chaque participant inscrit au championnat doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir article «forfait» du RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la Fédération).

Les joueurs, joueuses, pourront s'inscrire pour 3 disciplines différentes.

La clôture des inscriptions uniquement sur Badnet est fixée au 14 juin 2023. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les récompenses seront remises à l'issue de la compétition (3^{ème}, Finalistes & Vainqueurs).

Le logiciel BADNET sera utilisé pour la confection des tableaux.

1.4.7 Forfait :

En cas de forfait, le joueur devra prévenir le club organisateur et/ou la CoDéAd/ le JA/ le GEO de sa non-participation (si la CoDéAd/JA/GEO n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce championnat : les droits d'engagements ne seront pas remboursés) et adressera et postera en courrier suivi, pour une réception dans les 5 jours, les pièces justificatives, à la Commission compétition adresse mail competition@sudbad.fr. En cas d'absence d'email, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre/GEO. Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure

du possible. En cas d'impossibilité, l'organisateur et/ou la CoDéAd/JA/GEO avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée.

1.4.8) Echancier :

Tous les joueurs seront convoqués 60 minutes avant l'heure prévue pour leur 1er match. Ce temps pourra être ramené à 40 minutes pour la première rotation.

Les échanciers de chaque jour sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés pour le bon déroulement du championnat.

Par conséquent les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif.

Une fois le championnat commencé pour chaque discipline de chaque série, les matches peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du championnat (voir le Règlement Général des Compétitions).

1.4.9) Arbitrage :

Les matches se joueront en auto-arbitrage

Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre/GEO, à tout moment du championnat, pour régler un conflit .



1.4.10) Juge-Arbitre & GEstionnaire d'Organisation :

Le JA choisi désigné sera : Benjamin TOCON (Sisteron - tél : 06-45-31-01-05).

Le GEO choisi sera : Blandine JEHAN (Laragne – tél : 07-60-14-04-86).

1.4.11) Responsabilités des joueurs :

Si un joueur quitte la salle, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi [l'article 1.4.13](#) du présent règlement particulier).

1.4.12) Accès au plateau de jeu & au Terrain :

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs participants à un match du championnat et appelés par la table de marque, devant disputer leur match, les conseillers (2 personnes au maximum par ½ terrain) avec une tenue correcte (y compris une paire de chaussure/sandale à leurs pieds) assis sur les chaises prévues du côté de leur joueur et sur le terrain, les membres du club organisateur, le **juge arbitre/GEO** et les arbitres (ou faisant office) et le personnel médical et autres personnes autorisés par le **juge arbitre/GEO**.

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans la permission du **juge arbitre/GEO**.

1.4.13) Temps :

Les joueurs disposent de **5** minutes de temps de préparation (dit d'échauffement) pour se rendre sur l'un des **7** terrains désignés et débiter leur match : temps pris entre le 1er appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain).

Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait" par le **juge arbitre/GEO**.

Le temps minimum de repos entre deux matches successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

1.4.14) Volant officiel :

La compétition se fera uniquement en volant plumes fournis en parité par les joueurs et joueuses

En cas de litige, c'est le volant li-ning-A +60

1.4.15) Fautes & Lets :

Les instructions seront données par le juge arbitre avant le début de la compétition.

1.4.16) Nombre de qualifiés par poule :

Voir la feuille « Nombre de poule et de qualifiés » issue de BADNET affichée dans la salle le jour du championnat à côté de ce règlement particulier.



1.4.17) Adoption du règlement particulier:

Toute participation à ce championnat implique l'adoption du présent règlement particulier 2023 dans la totalité de ses articles.

Le **juge arbitre/GEO** a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des articles du présent règlement particulier.